

Zeitschrift:	Macolin : revue mensuelle de l'École fédérale de sport de Macolin et Jeunesse + Sport
Herausgeber:	École fédérale de sport de Macolin
Band:	40 (1983)
Heft:	12
Artikel:	Esprit du sport, es-tu là?
Autor:	Jeannotat, Yves
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-998750

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

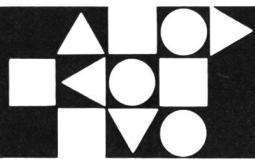
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



DIVERS

Esprit du sport, es-tu là?

Textes et propos recueillis (auprès de Jean Presset notamment) par Yves Jeannotat

Le fair play

Le fair play est le respect de la règle écrite et non écrite, et le refus de vouloir gagner par n'importe quel moyen.

Les années, les mois, les semaines passent et les campagnes menées par certaines institutions internationales ou, en Suisse, par l'ASS, en faveur d'un meilleur esprit sportif, battent leur plein. Il est difficile, pourtant, d'affirmer que des résultats tangibles aient été enregistrés, les coups de pied vicieux continuant à endolorir les mollets sur les terrains de football, les coups de canne à s'abattre comme du bois mort sur les têtes des hockeyeurs, les produits défendus à garnir la trousse pharmaceuti-

que d'une multitude de coaches dans les spécialités les plus diverses. Il est vrai que l'opinion publique n'est alertée que par le comportement et les résultats des sportifs dits d'«élite». Or, ils constituent une infime minorité, alors que l'attitude et la façon d'agir des centaines de milliers de sportifs «populaires», au cœur desquels règne généralement l'«amitié d'abord», sont totalement ignorés. Cette précision était nécessaire pour faire comprendre que les images d'agression, de violence et de haine, que reproduisent généralement les médias écrits et télévisés, sont loin d'être représentatives du monde sportif sur lequel elles jettent sans restriction le discrédit.

Ah! Si quelques objectifs patients et désintéressés pouvaient fixer sur la pellicule les

scènes de tendresse, de générosité et d'entraide qui se multiplient au sein des énormes pelotons, de coureurs à pied par exemple, et que les journaux veuillent bien leur accorder tous un petit coin de leurs colonnes! Les visions d'horreur qui nous sont régulièrement proposées seraient quelque peu lénifiées et l'incitation au «bien-faire» porterait ses fruits.

Mais les choses sont ce qu'elles sont. L'essentiel, devant une situation déplaisante et insatisfaisante, est de ne pas laisser tomber les bras, de lutter avec patience et constance «pour le changement» et, surtout, de donner l'exemple de ce que l'on prêche. Avec Jean Presset, président du Panathlon-Club de Lausanne et membre de la Commission fair play de l'ASS, je vais essayer d'apporter un début de réponse à quelques questions fondamentales. Jean Presset est un de ceux qui vivent l'événement de l'intérieur, un de ceux qui ne négligent rien de ce qui peut être entrepris pour que la jeunesse d'aujourd'hui ne se sente par trop isolée et pour que celle de demain jouisse d'un meilleur sort!

Le point avec Jean Presset

Jean Presset, vous faites partie de la «Commission de l'ASS pour le fair play». Le travail entrepris par cet organisme dans le but de faire régner un meilleur esprit sur les terrains de sport (sur et... autour des terrains), dure depuis un certain temps déjà. La campagne qu'elle a lancée a voulu d'abord sensibiliser l'opinion publique. Y est-elle parvenue?

En fait, cette première partie n'est pas terminée et le bilan qu'on peut en tirer à l'heure actuelle n'est que provisoire ou, si vous voulez, indicatif. La campagne devrait se poursuivre sans changer de formule jusqu'en 1984, où elle entrera alors dans une nouvelle phase, éducative celle-ci. Les fédérations sportives seront appelées à y jouer un rôle important, en particulier en prenant les mesures qui s'imposent pour que l'amitié et, d'une façon générale, un comportement positif s'installe peu à peu là où la violence et l'agressivité ont tendance à régrer.



Jean Presset remet le prix Panathlon 1982 à Bernard Destraz, champion de skiff bien connu.

Je dois préciser ici que, sur plusieurs points, les avis ont été à un moment assez divergents au sein de la Commission, en particulier sur celui de l'opportunité de la méthode de sensibilisation appliquée, méthode basée sur la représentation ou sur l'illustration du geste négatif. L'évaluation intermédiaire entreprise avait donc pour objectif de permettre de corriger le tir si l'on remarquait clairement que l'on s'était engagé dans une mauvaise voie. Or, il semble bien que ce ne soit pas le cas. Il est même probable que jamais, jusqu'à ce jour, une entreprise analogue n'a eu un tel impact. Il faut cependant faire une distinction entre les parties linguistiques du pays, et reconnaître que le sondage d'opinion qui vient d'être fait ne concerne que la Suisse alémanique; reconnaître, aussi, que la Suisse romande, par ses mass media surtout, est entrée avec beaucoup moins de spontanéité et de force dans la campagne, que ne l'ont fait nos voisins. Le Tessin a été également moins sensibilisé parce que, malheureusement, il n'est pas représenté au sein de la Commission.

Il faut pourtant reconnaître que, dans ces deux régions aussi, des actions ponctuelles découlant de la campagne de l'ASS sont également parvenues à sensibiliser l'opinion publique, de sorte qu'on peut véritablement parler d'un bilan intermédiaire positif au plan national.

Le Panathlon et le fair play

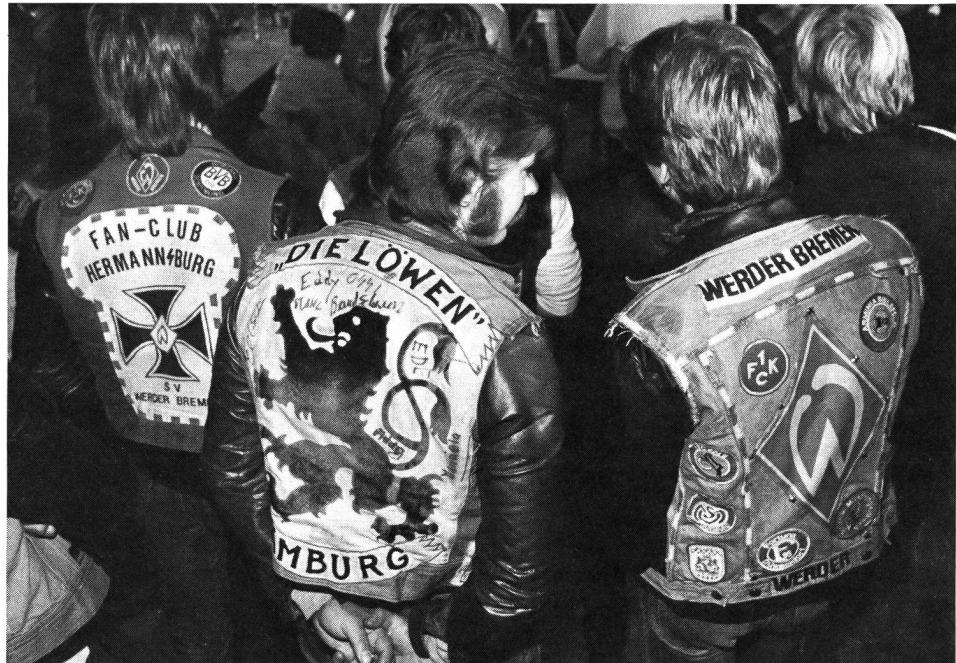
Vous représentez le Panathlon au sein de l'Association suisse du sport. Peut-on dire que la défense de l'esprit sportif est une préoccupation fondamentale de ce grand mouvement international?

Sur la base de ses statuts, le Panathlon devrait être au premier rang des défenseurs du fair play de par le monde. Jusqu'à ce jour pourtant, ses interventions ont surtout été «internes»: congrès, discours, écrits divers, etc., toutes choses qui atteignent difficilement le grand public. Pour préserver l'avenir à long terme de cette institution, il fallait donc qu'elle parvienne à

Responsabilité des pouvoirs publics

L'extension de la participation au sport de compétition a conduit les pouvoirs publics au niveau local, régional et national, à se sentir de plus en plus concernés. Ils fournissent aide financière, équipements, personnel qualifié, mais ils ont aussi des responsabilités dans la promotion du fair play.

A cet égard, la formation, pour le service public, d'enseignants, d'entraîneurs, de cadres sportifs et d'animateurs leur donne des possibilités particulières. Ils doivent s'assurer qu'à l'intérieur des programmes le sport, comme moyen de formation aux valeurs sociales, reçoit pleine considération et que la nécessité du fair play et sa nature sont examinées à fond.



Le «fan-club»: la meilleure et la pire des choses!

faire éclater son carcan. Elle pouvait y parvenir par la propagation d'une grande idée. C'est dans ce sens que je suis intervenu, en son temps, proposant que le Panathlon unisse ses forces à celles des autres pour propager la défense de l'esprit sportif à l'extérieur, et ceci par des campagnes dynamiques et de grande envergure. Depuis des années, je me bats pour que cette idée s'implante dans l'esprit de tous les panathloniens. Il s'agit d'une action en profondeur, ce qui explique que les progrès en soient relativement lents. Mais ils sont sûrs et solides. Je suis fier d'avoir été, avec la section de Lausanne, à l'origine de ce réveil; la section de Lausanne à qui le monde sportif doit, aussi, la «Charte du fair play», qui devrait bientôt être «officialisée» et matérialiser, ainsi, la prise de conscience constatée.

Dans tout ceci, la grande difficulté reste de passer de la théorie à la pratique, de la pensée plus ou moins abstraite à l'action concrète.

Union des forces

La notion de fair play, d'esprit sportif, n'est pas nouvelle. Comme le sport est, hélas, lié d'assez près à la violence, en raison des bas instincts et des forces déviantes qui agitent les êtres qui le pratiquent, il était inévitable qu'on doive lutter pour son contraire. Les institutions sont nombreuses, qui s'en sont préoccupées, bien avant l'initiative de l'ASS déjà.

Est-ce exact?

Oui! Le CIO, en particulier, de même que le Comité international pour le fair play (CIFP) se sont engagés dans ce sens, sous l'impulsion de Jean Borotra, surtout, fondateur et, aujourd'hui encore, président de ce dernier organisme. Mais d'autres mouvements partagent aussi cette cause:

mouvement «pour un sport sans violence», mouvement «contre la violence dans le sport»...

Lors d'un récent congrès, à Monaco, les délégués de ces diverses institutions ont échangé leurs expériences et elles ont étudié la possibilité d'unir leurs forces. Leurs débats ont eu lieu en présence de M. Sam-

Responsabilité des organisations sportives

Les organisations sportives représentant souvent l'autorité souveraine sont par conséquent très puissantes. Mais leur puissance implique d'importantes responsabilités y compris en matière de fair play. Le devoir des organisations est donc de définir clairement l'éthique du comportement sportif par des règles et règlements dont ils s'assureront par la suite qu'ils sont entièrement respectés. Il est de leur devoir d'utiliser tous les moyens existants pour promouvoir l'idéal du fair play et notamment pour éduquer les compétiteurs à cet égard.

ranch, président du CIO, et d'une représentation du Panathlon international. Un appel solennel pour le fair play et contre la violence a été lancé, à cette occasion, à toutes les fédérations sportives et aux gouvernements, qui ont le pouvoir de faire en sorte que le sport redevienne pleinement un élément de promotion de l'être humain, et non pas – ou non plus – un moyen d'utilisation et d'exploitation de l'homme par l'homme et de l'enfant par l'homme. Aura-t-il été entendu? Par le CIO et par le Panathlon? Certainement. Par les fédérations sportives? On peut l'espérer! Par les gouvernements? C'est selon, mais l'espérance existe!

Eduquer au fair play

Vous avez déjà évoqué le sujet de la sensibilisation de l'opinion publique par l'image négative, par la représentation de l'acte de violence. Cette formule, choisie par l'ASS, a déclenché une vague de critiques justifiées, partiellement du moins. Mais vous avez constaté qu'il en était finalement résulté un effet positif: la prise de conscience! Il s'agit, maintenant, que cette façon de faire porte ses fruits. Au plan pédagogique, pour que ce soit le cas, il faudrait qu'une phase réellement éducative soit immédiatement engagée. Je crains qu'on tarde trop, sur ce point et que, lorsqu'elle viendra, on ne touche plus les mêmes personnes!

C'est aussi une de mes grandes préoccupations. Mais l'entreprise devrait finalement réussir si les fédérations acceptent,



Maradona: «il faudra bien qu'il tombe aussi».

Responsabilité des éducateurs

Grâce à leur contact étroit et permanent avec les jeunes en âge de formation, les éducateurs, quels qu'ils soient, ont des possibilités particulières pour promouvoir le fair play.

Peut-être la responsabilité la plus importante du professeur d'éducation physique est-elle d'encourager ses élèves à tirer fierté d'un comportement discipliné et généreux: ceci, à court terme, leur vaudra considération ainsi qu'à leur école et, à long terme, favorisera une adhésion durable au fair play.

L'école! N'est-ce pas en fait là que tout devrait commencer (sachant qu'il est beaucoup plus difficile d'intervenir au cœur de la cellule familiale)?

D'emblée, la Commission de l'ASS pour le fair play a désiré travailler la main dans la main avec les écoles. Au mois de mars de cette année, Guido Schilling et moi-même avons rencontré la «Commission d'experts élargie (représentants des cantons) pour l'éducation physique à l'école». Nous lui avons fait part de notre vœu de voir le sport scolaire s'engager dans la même voie que le sport de l'ASS. Chose magnifique: les membres présents ont accepté d'enthousiasme, ajoutant même qu'ils regrettaient un peu que la campagne soit limitée au sport!

Il est, non seulement pour le sport, mais pour la société en général, de la plus haute importance qu'une campagne, telle que celle que nous avons lancée en faveur du fair play, concerne les jeunes et les adultes, l'école et les fédérations. Si un maillon

au cours de la deuxième phase, de jouer le jeu à fond. Si elles ne le faisaient pas, nous aurions frappé à grands coups d'épée dans l'eau. Je puis affirmer, en tout cas que, avec la «Charte du fair play», un cadre éducatif a été tracé, à l'intérieur duquel chaque sportif (actif ou passif) peut se mouvoir, et sur lequel les règles conçues par les fédérations peuvent venir s'appliquer.

Dans certains cas, les fédérations seront peut-être appelées à modifier quelque peu leurs statuts. Auront-elles la volonté – pour ne pas dire le courage – de le faire? Je l'espère, sans en être pleinement convaincu. Mais l'ASS est, finalement, une organisation faîtière, ce qui lui donne une indéniable autorité. Par leur application, les fédérations ont elles-mêmes demandé à se regrouper sous son toit. Lorsque l'ASS aura reconnu les dix articles de la Charte, elle aura en principe le droit de demander à ses fédérations d'en faire autant, celles-ci ayant la possibilité de les adapter à la spécificité du sport qu'elles représentent. Dès lors, l'intervention consciente et bénéfique de tous ces éducateurs (responsables techniques, entraîneurs, instructeurs, moniteurs J+S, animateurs) qui font vivre le sport en dehors de la famille et de l'école, serait plus facile.

Responsabilité des parents

En tant que premiers éducateurs, les parents ont une contribution inestimable à apporter à l'enseignement du fair play. Dès l'instant où le très jeune enfant découvre, à travers ses jeux, les premières relations sociales, ses parents ont pour tâche de l'initier aux principes de la loyauté. Le jeu du jeune enfant a nombre d'objectifs importants, mais sous l'œil vigilant des parents il peut en outre servir à lui faire découvrir et reconnaître les valeurs vraies.

Même en ce qui concerne l'enfant d'âge scolaire, les parents ne peuvent abandonner leur responsabilité à l'égard du fair play. De même qu'ils se montrent soucieux de la qualité de l'enseignement académique, ils doivent être soucieux de l'enseignement de l'éducation physique et du sport dispensés par l'école.

La Charte du fair play

Quel que soit le rôle que je joue dans le sport, même celui de spectateur, je m'engage à:

1. Faire de chaque rencontre sportive un moment privilégié, une sorte de fête, peu importe quelle est l'importance de l'enjeu et la virilité de l'affrontement.
2. Me conformer aux règles et à l'esprit du sport pratiqué.
3. Respecter mes adversaires comme moi-même.
4. Accepter les décisions des arbitres ou des juges sportifs, sachant que, comme moi, ils ont droit à l'erreur, mais font tout pour ne pas la commettre.
5. Eviter la méchanceté et les agressions dans mes actes, mes paroles et mes écrits.
6. Ne pas user d'artifices ni de tricheries pour obtenir le succès.
7. Rester digne dans la victoire comme dans la défaite.
8. Aider chacun par ma présence, mon expérience et ma compréhension.
9. Porter secours à tout sportif blessé ou dont la vie est en danger.
10. Etre un véritable ambassadeur du sport en aidant à faire respecter autour de moi les principes ci-dessus.

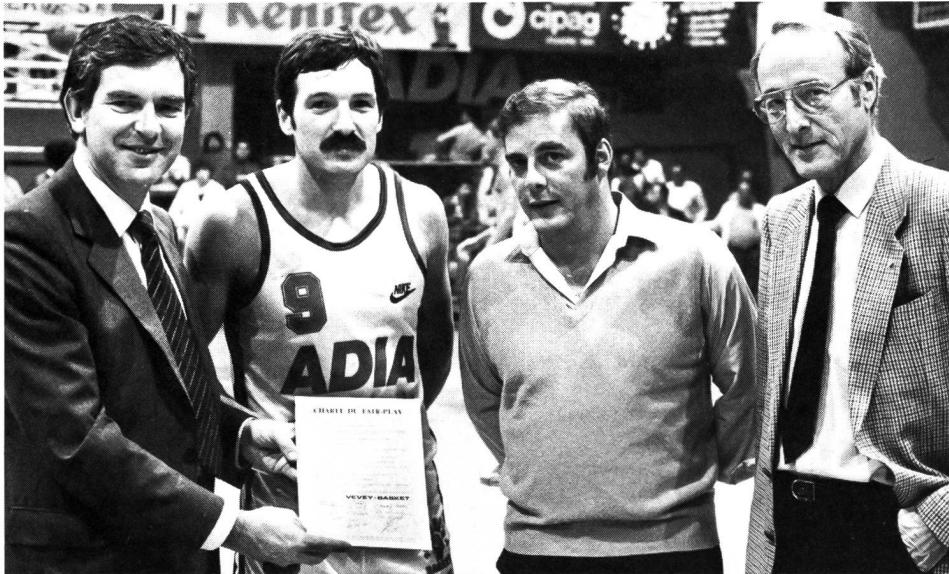
Par cet engagement, je considère que je suis un bon sportif.

lâche, la chaîne ne tient plus. La notion de sport, que les enseignants vont s'efforcer de donner à leurs élèves, doit être la même que celle que ces derniers vont retrouver, hors de l'école, au sein du club!

Jean Presset, quelle est votre conviction profonde en matière d'esprit sportif, votre Credo sportif en quelque sorte?

Pour moi, l'essentiel est que nous parvenions à faire en sorte que le tricheur ne puisse jamais gagner! Celui qui contourne la règle est un faible. La victoire du tricheur est affligeante et attristante pour une masse de personnes, jeunes et moins jeunes, qui ne comprennent plus. Ces gens attendent que quelqu'un leur dise: «Nous allons lutter pour que le tricheur ne gagne plus!»

A l'époque de «Lausanne bouge», je me souviens avoir lu, sur un mur: «Adultes, nous les jeunes, nous ne voulons pas jouer à votre jeu où tout le monde triche!» Cette phrase, qui est en fait un cri de désespoir, m'a profondément bouleversé. C'est pour répondre à l'appel d'une jeunesse en quête de mieux-être que nous nous engageons. Il est indispensable que nous lui donnions un cadre où elle puisse s'exprimer dans la joie par le sport!



La Charte du fair play est signée: de gauche à droite, Jean-Pierre Chiarada (Adia), Alain Porchet (capitaine de Vevey-Basket), Yves Modoux (président) et Jean Bellotti (président de la Commission de Ligue nationale A).

Exemple d'un «sponsoring» dans l'esprit du fair play

Yves Jeannotat

Le sport d'élite et le «sponsoring» (parnasse en français) sont, aujourd'hui, des partenaires sportifs et commerciaux quasiment inséparables. Grâce aux médias, surtout, le sport spectacle est devenu, pour les grandes firmes, un support publicitaire de premier ordre, alors que les champions, pour tenir leur rang, ont un besoin impératif de l'argent qu'on leur offre en contrepartie de la promotion qu'ils acceptent de faire. Cette interdépendance situe les deux parties au seuil de l'anti fair play, le «sponsor» pouvant être fortement tenté d'exiger du champion qu'il «gagne» à n'importe quel prix.

Voici un exemple du contraire, qui prouve qu'il ne faut jamais rien généraliser, et qu'un «sponsor» peut, de fait, fort bien avoir une conception hautement morale de

Responsabilité des participants

Les participants ont une responsabilité primordiale dans la sauvegarde et le développement du fair play. Quelle que soit la contribution que d'autres peuvent apporter au fair play, c'est le participant qui, en dernier ressort, donne ou non au jeu sa loyauté.

Plus que tout autre, il est un exemple. Par sa constante observance des règles, sa sensibilité à l'esprit de la compétition, son respect constant et absolu de l'arbitre, de ses coéquipiers, de ses adversaires et des spectateurs, il est à même d'illustrer pleinement la signification du fair play.

Il cherche la victoire, mais ne la veut pas à n'importe quel prix. Il ne conteste pas la décision de l'arbitre et n'incite personne et en particulier pas les spectateurs à le faire. Il accepte la victoire et la défaite avec sérénité.

Responsabilité des directeurs techniques et entraîneurs

De lourdes responsabilités reposent sur les entraîneurs car l'esprit et le comportement du compétiteur sont très souvent le reflet fidèle du degré de conviction de l'entraîneur vis-à-vis du fair play. L'entraîneur a une action puissante dans la formation du caractère du compétiteur, en particulier du jeune compétiteur encore impressionnable. Il est inévitable que le participant, que son besoin d'apprentissage technique lie étroitement à l'entraîneur, soit influencé par le comportement et les valeurs éthiques de celui-ci.

son engagement et, par-delà le résultat, exiger que les sportifs qu'il soutient fassent preuve d'un esprit et d'un comportement irréprochables. Cet exemple, qui mérite d'être largement imité, est donné par Pierre Chiarada, secrétaire général d'Adia Interim.

Acceptant de parrainer le Vevey-Basket, une des meilleures équipes de Suisse, Pierre Chiarada a voulu que figure au contrat une clause faisant obligation aux joueurs de faire montre, en tout temps et dans toutes situations, d'un véritable esprit sportif. Pour parvenir à une transparence aussi grande que possible, Adia Interim et Vevey-Basket ont aussi décidé de jouer carte sur table et de rendre publique l'intégralité des accords qui les lient. En voici l'essentiel:

1. Vevey-Basket s'engage, par sa première équipe masculine, à prendre part aux compétitions officielles (...) en faisant figurer sur les maillots (...) la marque ADIA, à l'exclusion de toute marque autre que celle du Vevey-Basket. En revanche, l'emplacement figurant sur le dos des trainings peut être réservé à un autre «sponsor».
2. Vevey-Basket s'engage à faire signer et respecter par l'ensemble du contingent

de sa première équipe, par l'entraîneur, le coach et le responsable administratif de cette dernière, par le président du club et par le président du «club des supporters», un document dit «Charte du fair play. (...) Le but de cet article est d'affirmer, notamment à l'attention des

La récompense du fair play

Le véritable fair play n'est pas un acte ponctuel, mais un comportement, un style de vie. C'est la carrière d'un sportif, et non un geste occasionnel, qui mériterait d'être récompensée.

joueurs eux-mêmes, que le «sponsor» attache autant de valeur, si ce n'est plus, au respect constant d'un véritable esprit sportif, qu'à l'obtention de victoires et de titres «à tout prix». En signant la «Charte du fair play», Vevey-Basket déclare partager cet esprit.

3. Vevey-Basket s'engage à désigner, au sein de son comité (ou en dehors de celui-ci) une personne compétente qui se chargera des relations avec les médias. Le rôle de cette personne consistera à fournir régulièrement, ou chaque fois que cela sera utile, des informations sur l'activité de la première équipe, informations qui devront contribuer à renforcer l'image du Vevey-Basket auprès du public.

(...)

(...)

7. Adia ne considère pas comme confidentiel le contenu du présent contrat. Cependant, Vevey-Basket peut s'opposer à sa publication, à l'exclusion de l'article 2, à propos duquel une certaine publicité sera faite.

(...) ■



Rivaux impitoyables, Coppi et Bartali n'en partagent pas moins leur boisson!